



Extrait du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011
A 20h00 à la maison de commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi

Le Conseil communal d'Etoy

- Vu le préavis municipal N° 03/2011 relatif à l'adhésion à l'association de communes SDIS Morget
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'accepter les statuts de l'Association de communes « SDIS Morget » et d'y adhérer
2. D'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2011

Le Président


Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire


Isabelle Vouillamoz